

# Salon Photo de Riedisheim

L'Aronde  
20, rue d'Alsace  
68400 RIEDISHEIM - France

## Patronages



Fédération Photographique  
de France  
2024/01

[www.federation-photo.fr](http://www.federation-photo.fr)



Fédération Internationale  
de l'Art Photographique  
2024/002

[www.fiap.net](http://www.fiap.net)



Photographic Society of  
America  
2024-1022

[www.psa-photo.org](http://www.psa-photo.org)

## Contacts

<b>Salon Photo de Riedisheim</b> L'Aronde 20, rue d'Alsace 68400 Riedisheim France <a href="http://www.spr-photo.fr">www.spr-photo.fr</a>	<b>Co-Présidents</b> Roselyne LIECHTY Francis SCHROEDER  <a href="mailto:spr.presidents@gmail.com">spr.presidents@gmail.com</a>	<b>Contact (concours)</b> Catherine JUILLERAT <a href="mailto:chairman.spr@gmail.com">chairman.spr@gmail.com</a>  <b>Webmaster (concours)</b> Marc SPECKER <a href="mailto:creation@spr-photo.fr">creation@spr-photo.fr</a>
--	---	---

## Sections

### Photos Papier

A : Libre Monochrome  
B : Libre Couleur

(PSA : PPD Pictorial Print Division)  
(PSA : PPDM-A large monochrome print)  
(PSA : PPDC-A large color print)

### Images Projetées

C : Libre Monochrome  
D : Libre Couleur  
E : Portrait (Couleur)  
F : Photographie créative (Couleur)

(PSA : PID Pictorial Image Division)  
(PSA : PIDM monochrome)  
(PSA : PIDC color)  
(PSA : PIDC color)  
(PSA : PIDC color)

# Droits de participation

	Tous pays	Membres FPF Fédération Photographique de France
1 ou 2 sections	20 €	18 €
3 sections	24 €	22 €
4 sections	28 €	26 €
5 ou 6 sections	32 €	30 €

Réduction pour clubs (même adresse de retour) :

10 % : 5 auteurs minimum

20 % : 10 auteurs minimum

30 % : 20 auteurs minimum

## Option retour des photos

Auteur individuel	Groupe (même adresse) * par auteur
12 €	8 €

\* Pour le retour des photos, le tarif Groupe est accordé pour une seule adresse de retour, au minimum 2 auteurs papier par groupe.

\* Lors de l'inscription, le calcul des frais de retour prend en compte tous les auteurs du groupe. (Papier + IP)

## Paiement

**Chèque** : France uniquement, libellé à l'ordre de « Salon Photo de Riedisheim »

**Virement bancaire** : IBAN : FR76 1720 6004 3393 0051 3105 585

**PayPal** : [concours@spr-photo.fr](mailto:concours@spr-photo.fr)

Les participations sans paiement des frais requis ne seront pas jugées et les photos ne seront pas renvoyées.

Les photos ne seront retournées que si demandé et si les frais de port requis sont payés. Les photos non renvoyées seront détruites.

## Calendrier

Date limite de participation :	7 janvier 2024
Jugement terminé :	21 janvier 2024
Notification des résultats :	28 janvier 2024
Galerie des images acceptées en ligne :	2 mars 2024
Catalogue numérique en ligne :	2 mars 2024
Exposition :	2 - 10 mars 2024
Envoi des récompenses :	21 mars 2024
Envoi des catalogues imprimés :	21 mars 2024
Retour des photos papier :	21 mars 2024

# Jury

## Sections Papier et Images Projetées

<b>Tassos KITSAKIS</b>		<b>Suisse</b>
<b>Romain NERO</b>	<b>EFIAP/d1, HonEFIAP, HonFLPA, HonSSS, HonFIP, HonPESGSPC, HonFBPS, HonECAP, HonFLAS</b>	<b>Luxembourg</b>
<b>Christel VÉRILLOTTE</b>		<b>France</b>

## 112 Récompenses

### Pour chaque section :

Médaille Or FIAP  
Médaille Or PSA  
Médaille Or FPF  
Ruban FIAP Mention honorable (5)  
Ruban PSA Mention honorable (6)  
Choix des juges (3 Ruban FIAP Mention honorable)  
Prix du meilleur auteur (Médaille Or FPF)

### Choix des co-présidents (sections papier uniquement) :

Médaille Bronze PSA (section papier monochrome)  
Médaille Bronze PSA (section papier couleur)

### Pour l'ensemble des sections :

Prix du meilleur auteur FIAP : insigne spécial bleu clair FIAP  
Prix du meilleur club : trophée FPF

## Catalogue & Galerie des images acceptées

- **Un catalogue imprimé** (classé 5 étoiles par la FIAP) est disponible pour **15 €**, port compris, ou **12 €** en cas de retour des photos.
- **Un catalogue numérique** (format pdf), téléchargeable gratuitement, sera disponible le 2 mars 2024 sur le site : <http://www.spr-photo.fr>
- **Une galerie des images acceptées**, sera disponible le 2 mars 2024 sur le site : <http://www.spr-photo.fr>

# Conditions de participation

## EXIGENCES EN MATIERE D'IMAGE ET D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert à tous ; cependant, une inscription peut être rejetée lorsque les organisateurs de l'exposition, à leur discrétion raisonnable, estiment que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions de participation.

L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise. La participation de tout auteur actuellement sanctionné par PSA ou FIAP ne sera pas acceptée. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible.

### Création d'image et propriété

Pour toutes les sections du concours, les images soumises doivent provenir de photographies réalisées par le participant. Elles ne peuvent pas incorporer d'images identifiables produites par quelqu'un d'autre (par exemple : des images clipart, des ciels de remplacement ou des images d'archives). **Les images créées en totalité ou en partie par un logiciel de création d'images (souvent appelées images « IA ») ne sont pas autorisées.** L'édition ou la modification des images est autorisée dans les limites spécifiées dans les définitions des sections pertinentes disponibles ici :

<https://psa-photo.org/page/division-definitions>

**Toute personne soumettant ou tentant de soumettre une image entièrement générée par l'IA qui ne commence pas par une capture de lumière du créateur**, provenant d'une exposition, d'un réseau social, d'un événement ou d'une publication de la Photographic Society of America, autre qu'à des fins éditoriales, **se verra interdire de PSA pour une durée de 3 ans à vie.**

**Les contrevenants seront sanctionnés à vie par la FIAP !**

### PSA Star Ratings & distinctions FIAP

Pour recevoir un crédit de classement par étoiles de PSA ou des distinctions FIAP, les participants doivent fournir leurs noms et leur pays exactement de la même manière dans chaque exposition. Les alias ne sont pas autorisés. Veuillez contacter PSA et FIAP en cas de changement de nom ou de déménagement dans un autre pays. Utiliser son nom différemment dans différentes expositions expose le participant au risque que bon nombre de ses acceptations ne soient pas reconnues par PSA Star Ratings ou pour les distinctions FIAP.

### Reproduction

Le participant permet aux commanditaires de reproduire gracieusement tout ou partie du matériel saisi pour publication et/ou affichage dans les médias liés à l'exposition. Cela peut inclure la publication d'images en basse résolution sur un site web. La Photographic Society of America (PSA) peut demander aux participants la permission de reproduire les images soumises dans ses supports pédagogiques. Les termes de cette autorisation seront convenus d'un commun accord entre le participant et PSA, sauf dans les circonstances où l'image enfreindrait la politique d'éthique de PSA. Dans ces circonstances, l'image peut être reproduite par PSA, sans autre autorisation du participant, à des fins éducatives pour illustrer de graves violations des règles d'éthique. Pour ces reproductions, le nom du participant ne sera pas mentionné.

Les inscriptions de participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites dans des documents liés à l'exposition ne seront pas acceptées.

L'exposition décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du droit d'auteur.

## Réutilisation des images acceptées

Une fois qu'une image a été acceptée dans cette exposition, passée ou présente, elle ne peut plus être inscrite dans les instances futures de cette même exposition. Cependant elle peut être inscrite dans tout autre concours FIAP ou PSA mais elle doit **toujours avoir le même titre. Renommer une image dans une autre langue n'est pas autorisé.**

## Soumission des images

Une participation se compose d'une à quatre (1 à 4) images entrées par un seul participant dans la même section. Un concurrent ne peut participer qu'une seule fois à une section spécifique. Les participants ne peuvent pas présenter des images identiques ou similaires dans une même section ou dans des sections différentes d'une même exposition.

Similaire est défini comme presque identique en termes de sujet, de composition, d'accessoires, d'éclairage ou de technique, de sorte qu'une personne raisonnable regardant les photos ensemble déciderait que le participant a dupliqué l'image précédente, à l'exception de modifications mineures.

## Titres

Chaque image doit avoir un titre unique qui est une **description de l'image**.

Ce titre unique doit être utilisé pour la participation de cette image ou d'une image identique dans toutes les expositions reconnues par FIAP ou PSA.

Les titres doivent être de 35 caractères au maximum. Aucun titre ne peut être visible par les juges, et rien dans l'image ne peut identifier le créateur. Les titres ne peuvent pas inclure d'extensions de fichier telles que .jpg ou .jpeg (ou tout autre nom de fichier de capture d'appareil photo tel que IMG 471). Les titres ne peuvent pas être constitués d'identifiants personnels éventuellement augmentés d'un numéro, ou inclure des mots tels que « sans titre ». Les titres ne peuvent pas être constitués uniquement de numéros, sauf si ces numéros sont bien en évidence dans l'image, comme un numéro de participant dans une course.

## Couleur et monochrome

Des images couleur ou monochrome de la **même capture** qui partagent un contenu pictural important en commun seront considérées comme la **même image** et doivent recevoir le **même titre**.

## Inscriptions

Pour toutes les sections (papier et images projetées) les auteurs doivent utiliser le formulaire d'inscription en ligne sur le site [www.spr-photo.fr](http://www.spr-photo.fr)

Un accusé de réception sera adressé par e-mail à l'auteur.

## Taille d'une image et définition du fichier

Format jpg, taille maximale : 3840 pixels horizontalement (largeur) x 2560 pixels verticalement (hauteur), 3 MB. Toute image surdimensionnée est rejetée et le participant est prié de soumettre un autre fichier de taille appropriée.

## Dimension des photos papier et des supports

Dimension minimale : 20 cm x 30 cm (8" x 10").

Dimension maximale : 40 cm x 50 cm (16" x 20"), taille maximale recommandée : A3+.

Les photos peuvent être montées sur un support léger (dimension maximale 40 cm x 50 cm) ou non-montées.

## **Identification des photos papier**

Le titre au verso des photos doit correspondre aux titres du formulaire de participation, ainsi que le nom, le prénom et le numéro d'ordre doivent correspondre aux informations saisies. Seules des étiquettes sensibles à la pression (autocollantes) peuvent être utilisées au verso des photos imprimées non montées.

Le participant doit signer le formulaire d'inscription dans l'espace prévu à cet effet pour donner l'autorisation aux organisateurs de l'exposition de détruire les photos de l'auteur au lieu de les retourner. Sinon le plein droit de participation s'appliquera si l'exposition comporte des frais distincts pour le retour des photos et le non-retour des photos.

Si un participant n'a pas payé de frais de retour des photos, tous ses tirages seront détruits après l'exposition.

## **Pour les auteurs participant aux sections photos papier**

Adressez vos photos en joignant une copie de l'accusé de réception à :

Salon Photo de Riedisheim  
L'Aronde  
20, rue d'Alsace  
68400 Riedisheim – France  
Contact/Réception : +33 (0) 640 18 84 29

## **Méthode de jugement des photos papier**

Tous les juges noteront ensemble les photos papier à Riedisheim. A l'issue du jugement, ils sélectionneront les tirages primés.

Les images d'un participant ne seront pas présentées aux juges consécutivement. Les quatre images d'un participant seront distribuées au cours de quatre tours de jugement dans cette section. La distribution des images se fera dans le même ordre que celui soumis par le participant.

À aucun moment, un juge ne pourra voir ensemble toutes les images du participant.

## **Méthode de jugement des images projetées**

Jugement par Internet en accord avec le règlement FIAP [Info 172/2020 F](#)

Les juges devront utiliser des moniteurs couleur calibrés capables d'afficher des images à 100 % de leur résolution. Les images seront affichées à exactement 100 % de leur résolution (c'est-à-dire que les images ne seront pas agrandies au-delà de leur résolution native). La sélection des images primées aura lieu à Riedisheim sur écran HD, en présence de tous les juges.

**L'exposition** se déroulera conformément aux réglementations de la FIAP et de PSA.

En accord avec le règlement FIAP, le **taux d'acceptation** sera au maximum de 25%.

## **Prix du Meilleur Club**

Le club ayant obtenu le plus grand nombre d'images acceptées sera proclamé Meilleur Club du concours. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du nombre de points obtenus.

**Les décisions du Jury** seront définitives et sans appel.

**Les organisateurs sélectionneront** les photos qui seront exposées publiquement.

## **Protection des données**

En participant à cette exposition, vous consentez explicitement à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses (domicile et e-mail), soient détenues, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins associées à cette exposition.



Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un patronage ou une accréditation à cette exposition.

Vous reconnaissez, convenez et acceptez qu'en participant à cette exposition, votre statut de participation, qui comprend vos nom, prénom et pays fournis lors de l'inscription à l'exposition, le nombre de sections et le nombre de photos enregistrées dans ces sections, soient rendus publics dans la liste de statut, et que les résultats de votre participation puissent être publiés dans la galerie d'exposition et le catalogue d'exposition. Vous acceptez également les politiques concernant les violations des règles PSA et FIAP.

## Déclaration de PSA sur le sujet photographié

### Applicable à toutes les sections

La règle fondamentale qui doit être observée à tout moment et qui **s'applique à toutes les sections** proposées dans les expositions reconnues par PSA est que **le bien-être des êtres vivants est plus important que n'importe quelle photographie.**

Cela signifie que des pratiques telles que l'appâtage de sujets avec une créature vivante et le retrait d'oiseaux des nids, dans le but d'obtenir une photographie, sont hautement contraires à l'éthique, et de telles photographies ne sont autorisées dans aucune exposition reconnue par PSA.

En aucun cas, une créature vivante ne peut être placée dans une situation où elle sera tuée, blessée ou stressée dans le but d'obtenir une photographie.

Les images montrant des créatures vivantes nourries d'animaux captifs, d'oiseaux ou de reptiles ne sont en aucun cas autorisées.

L'utilisation de photographies aériennes, de drones, d'hélicoptères et des aéronefs volant à basse altitude suscite également des inquiétudes. Ceux-ci ne doivent pas causer d'interférence avec d'autres individus ou animaux, qui pourrait perturber leur activité normale ou altérer la façon dont les individus ou les animaux interagissent avec leur environnement.

**Les participants aux expositions reconnues par PSA doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, associées à la photographie aérienne, dans le pays dans lequel l'image a été prise.**

La participation aux expositions reconnues par PSA est conditionnelle à l'acceptation de ces politiques. Le contenu des images doit être conforme aux conditions générales et aux définitions de division et de section énumérées dans ces conditions de participation.

Les images qui, de l'avis exclusif des juges ou des organisateurs de l'exposition, ne sont pas conformes seront disqualifiées afin que le participant puisse être conscient du problème lorsqu'il envisage de participer à d'autres expositions reconnues par PSA.

## Définitions

### Monochrome - Définition PSA

Une image est considérée comme monochrome uniquement si elle donne l'impression de n'avoir aucune couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur) OU si elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été teintée en une seule couleur sur toute l'image. (Par exemple en sépia, rouge, or, etc.) Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant

l'impression d'avoir été modifiée par un virage partiel, un virage multicolore ou par l'inclusion de coloration ponctuelle ne répond pas à la définition de monochrome et doit être classée comme une œuvre en couleur.

### **Monochrome - Définition FIAP**

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc ; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

En revanche, une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur ; une telle œuvre nécessite une reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

**Les images monochromes ne peuvent pas participer dans les sections couleur (PPDC ou PIDC).** Des sections distinctes sont proposées pour les photos papier monochrome (PPDM), photos papier couleur (PPDC), images projetées monochromes (PIDM) et les images projetées couleur (PIDC).

### **Portrait (Couleur) – PSA PIDC**

Les images soumises dans cette section doivent être uniquement en couleur.

Le thème central de l'image est la représentation d'une ou plusieurs personnes en toutes situations : académique, intimiste, en public, posée ou instantanée, en studio, dans la rue, en famille, dans leur environnement personnel, en activité de loisirs, en environnement de travail, etc. L'image sera jugée sur la façon dont elle capture la personnalité du sujet.

Les représentations d'animaux ne sont pas acceptées.

### **Photographie créative (Couleur) – PSA PIDC**

Les images soumises dans cette section doivent être uniquement en couleur.

Tous les sujets sont acceptés. Une photographie créative doit faire preuve d'originalité, d'inventivité, et peut être un montage d'images multiples.

Toutes les images incorporées dans la photographie doivent avoir été réalisées par l'auteur par émulsion photographique ou capturées numériquement.

Les images d'origine peuvent être modifiées mais il est nécessaire que le contenu de base de l'image prédomine et soit identifiable.

L'œuvre soumise doit rester de la photographie et non de l'art numérique réalisé uniquement avec l'ordinateur.

## **Infractions aux règles FIAP et PSA**

### **Non-conformité**

Veuillez consulter la politique d'éthique de PSA <https://psa-photo.org/page/ethical-practices> et les règles PSA sur le sujet photographié <https://psa-photo.org/page/division-definitions>

Si, à la discrétion de l'organisateur de l'exposition ou des juges, un participant a soumis une image susceptible de ne pas respecter les présentes conditions d'inscription, l'organisateur et les juges sont autorisés à demander des fichiers non édités ou bruts de l'image soumise. Pour les images composites, tous les fichiers sont requis.



Les organisateurs de l'exposition peuvent vérifier que :

- a) les images sont l'œuvre originale du participant
- b) les images respectent les règles et les définitions énoncées dans les présentes conditions de participation.

Ces inscriptions peuvent être signalées à PSA et/ou FIAP pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique. PSA se réserve le droit d'enquêter sur toutes les plaintes, d'imposer des sanctions si c'est jugé nécessaire, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles de PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions fournies aux expositions, et de partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions en s'inscrivant à l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Si une autre partie soumet des images au nom du participant, le participant sera toujours tenu responsable du respect des présentes conditions de participation (règles d'entrée) et **sera passible de sanctions pour toute violation** de ces conditions de participation et de la déclaration d'éthique de PSA qui pourrait en résulter.

## NOTE

Dans le formulaire d'inscription, une fonctionnalité demandera à l'auteur de confirmer qu'il a lu et accepté les conditions de participation et les réglementations FIAP et PSA.

- « J'accepte expressément par la présente le document FIAP 018/2017 [Conditions et règlement concernant l'obtention du patronage de la FIAP](#) et le document FIAP 033/2021 [Sanctions prévues en cas d'infraction au règlement et à la liste rouge de la FIAP](#). Je suis particulièrement informé du chapitre II « Règlement des manifestations photographiques internationales sous patronage FIAP » du document FIAP 018/2017, traitant sous les sections II.2 et II.3 des règles de participation FIAP et des sanctions en cas d'infraction au règlement FIAP et à la liste rouge. »
- « Je confirme par la présente avoir lu, compris et accepté les conditions de participation à cette exposition. J'ai lu le document PSA [Exhibition Entrant's Agreement](#). Je suis conscient que PSA peut appliquer des sanctions en cas de non-respect des présentes conditions de participation ».

Si l'auteur n'a pas confirmé, l'inscription ne sera pas enregistrée.



**La passion des images partagées**

500 clubs, 9000 adhérents  
Des concours clubs ou individuels  
Une valorisation des auteurs  
Des formations  
Des offres exceptionnelles  
de nos partenaires

Ce salon a obtenu le patronage  
**FPF 2024/01**

**Abonnez-vous** à  
France Photographie  
Revue de qualité reconnue  
5 numéros par an

**Adhérez** à la  
Fédération Photographique de France  
à titre individuel ou  
dans l'un des 500 clubs affiliés



FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE  
FRANCE  
5, rue Jules-Vallès - 75011 PARIS  
01 43 71 30 40  
fpf@federation-photo.fr  
www.federation-photo.fr

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP  
This salon has received the High Patronage of FIAP

2024/002



Fédération Internationale de l'Art Photographique  
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales  
et clubs affiliés sur les cinq continents.  
National federations and associations, regional associations  
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.  
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon  
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon  
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general  
70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)  
[www.fiap.net](http://www.fiap.net)

**T**he sponsors of this  
International Exhibition  
of Photography have been  
awarded Recognition by PSA,  
the world's largest patron of  
international photographic  
exhibitions. PSA, although it  
has provided Recognition, is neither a sponsor nor  
directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in  
recognized sections of this exhibition are eligible for  
PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA  
Who's Who of Photography and credited towards the  
PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA,  
MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G,  
and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the  
advancement of photography in all its forms to  
novice, amateur and professional photographers  
world wide.

For information on membership and the many  
services and activities of PSA contact:

**psa**

PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA  
8241 S. Walker Avenue, Suite 104  
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.  
E-mail: [hq@psa-photo.org](mailto:hq@psa-photo.org)  
Web Site: <http://www.psa-photo.org>